



Soutien aux investissements des entreprises aquacoles cofinancé par le FEAMPA

L'aide pourra être octroyée sous condition d'éligibilité au dispositif à la date de dépôt de la demande et selon la disponibilité des crédits FEAMPA en Région.

Objectifs

Promouvoir des activités aquacoles durables à long terme sur le plan environnemental, en renforçant la compétitivité de la production aquacole :

- Création d'entreprise
- Amélioration des conditions de travail
- Modes de production respectueux de l'environnement
- Réduction et valorisation des déchets
- Modes de production répondant aux attentes sociétales (bien-être animal, nouvelles formes d'aquaculture...)
- Adhésion à une démarche collective.

Bénéficiaires

- Les entreprises et sociétés indépendamment de leur statut, relevant d'une production de la classification des produits français par un groupe de code 0.3 concernant les produits de l'aquaculture ;

- Les organisations de producteurs relevant de l'aquaculture.

Caractéristiques de l'aide

L'aide est accordée sous forme d'une subvention selon les taux applicables définis dans le Document de Mise en Œuvre (DOMO).

Contacts

CONTACT

Alexandre COUESPEL

DARM

Ressources Marines

0214476194

ServiceRessourcesMarines@normandie.fr

Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)

